



**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 31 JANVIER 2008**

L'an deux mille huit, le trente et un janvier, le Conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Patrick PETITJEAN, Président.

Nombre de Conseillers en exercice : 53
Nombre de Présents : 37
Nombre de votants : 37
Date de la Convocation : 21/01/2008

Après avoir constaté que le quorum était obtenu, le Président ouvre la séance. Il demande à l'assemblée si elle a des remarques concernant le compte-rendu de la dernière réunion de conseil communautaire. En l'absence d'observation particulière, le compte rendu est validé.

1) Bilan 2007

2) Personnel crèche

- Le Président informe le conseil communautaire que le Conseil Général n'a pas procédé au renouvellement du RMA de Mme Céline Barbier

- Le Président informe le conseil communautaire du départ de Mlle Céline Guyot Suite au départ, à sa demande, de l'auxiliaire puéricultrice Céline Guyot le 22 décembre 2007 et compte tenu de l'urgence de trouver une remplaçante pour le 2 janvier 2008, il convenait de faire appel à un prestataire de service.

Considérant que l'association Tempo présentant les meilleurs coûts, le Président propose de faire appel lorsque cela est nécessaire et de manière ponctuelle à cette association dont l'objectif est de mettre à disposition, des collectivités notamment, du personnel.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire

✓ **Autorise le Président à faire appel à l'association Tempo de manière ponctuelle afin d'assurer le fonctionnement efficient de la collectivité.**

- Régularisation n°1, Création emploi saisonnier

Considérant l'erreur contenue dans la délibération 70/2007, le Président propose de la reprendre comme suit : Durée de travail fixée à 26H et non 35H

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire

✓ **Valide la modification proposée par la Président**

- Régularisation n°2, Mise en place emploi vacataire

Considérant l'erreur contenue dans la délibération 75/2007, le Président propose de la modifier comme suit : La rémunération à la vacation, qui interviendra après service fait, correspondra à l'indice brut 314, indice majoré 303

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire

✓ **Valide la modification proposée par la Président**

- Poste de directrice adjointe de crèche

Considérant l'arrivée à échéance du contrat de Mlle Gerdy, après un entretien avec elle, le Président propose de renouveler son contrat pour une durée d'une année.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire

✓ **Autorise le Président à renouveler le contrat de Mlle Gerdy**

✓

3) Ordures ménagères

- Considérant l'état de poursuites par voie de saisie lancé à l'encontre de M. JULIEN Frédéric et de Mme LUDER Sonia,
Vu le déplacement de l'huissier du Trésor constatant une carence,
Le Président propose d'admettre le montant des ordures ménagères 2006 en non valeur soit 151,50 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire

- ✓ **Autorise le Président à admettre le montant des ordures ménagères 2006 en non valeur soit : 151,50 €**

- Vu la délibération du Comité Syndical du SICTOM de la zone de Dole du 13 décembre 2007 décidant la modification des statuts du SICTOM,
Vu la demande du SICTOM en date du 20 décembre 2007, sollicitant la Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne pour la mise en délibéré de la modification de ses statuts,
Le Président propose d'approuver la modification des statuts du SICTOM.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire

- ✓ **Approuve la modification des statuts du SICTOM**

- Considérant l'augmentation de 1,9% appliquée par le SICTOM pour l'enlèvement des ordures ménagères, le Président propose de répercuter cette augmentation comme suit :
 - o Foyer d'une personne : 83€
 - o Foyer de 2 personnes : 146€
 - o Foyer de 3 personnes : 188€
 - o Foyer de 4 personnes et + : 198€
 - o Résidences secondaires : 115€

4) Budget Principal

- Considérant l'erreur contenue dans la délibération 68/2007, le Président propose d'annuler la délibération modificative n°4

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire

- ✓ **Annule la délibération n°68/2007 en date du 20 septembre 2007 portant décision modificative du Budget principal 2007**

5) Animations

- Organisation du spectacle de Noël de la crèche, 322€

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire

- ✓ **Autorise le Président à signer le contrat d'engagement avec Mr COLNOT pour l'organisation par la crèche halte garderie d'un spectacle de Noël pour un montant de 322€**

- Organisation d'un spectacle pour l'anniversaire du RAM, 700€

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire

- ✓ **Autorise le Président à signer le contrat d'engagement avec Mr BOILLEY pour l'organisation par le relais d'assistantes maternelles d'un spectacle, à l'occasion de son premier anniversaire, pour un montant de 700€**

- Organisation d'une manifestation sportive

Après en avoir délibéré à 35 voix « pour » et 2 « contre », le conseil communautaire

- ✓ **Décide d'attribuer une participation financière au Jura Cyclisme Pays du Revermont à hauteur de 1 000€**

6) Défibrillateurs

- Subvention à l'APUS

Subvention de 1500 € versée à l'APUS pour la conception, la réalisation et le montage de la vidéo présentant les défibrillateurs

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire

- ✓ **Décide d'attribuer une participation financière à l'APUS à hauteur de 1500€**

- Déploiement des défibrillateurs

Considérant que la mise en place de ces appareils nécessite des ajustements notamment au niveau de leur installation mais aussi concernant la communication qui doit être faite autour des défibrillateurs afin que le plus grand nombre ait connaissance de leur existence

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire

- ✓ **Autorise le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires au déploiement des défibrillateurs**

- **Prise en charge des branchements électriques des coffrets**
- **Pressage de 3000 DVD de la vidéo « Plaine de Cœur »**
- **Tirage de 5 000 exemplaires du triptyque accompagnant le déploiement**
- **Prise en charge financière des formations « Initiateurs » faites par le SDIS**
- **Toutes actions rendues nécessaire lors du déploiement pour que celui –ci puisse être réalisé**

7) Divers

- Considérant le départ en retraite d'un agent du portage de repas, le Président propose au conseil d'adopter le principe selon lequel la communauté de communes de la Plaine Jurassienne peut offrir des cadeaux à son personnel lorsqu'il quitte le service.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire

- ✓ **Approuve la proposition du Président d'offrir un cadeau aux agents quittant le service**

- Adhésion au Comité Départemental du Tourisme pour l'année 2007, 20€

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire

- ✓ **Décide de renouveler son adhésion au Comité Départemental du Tourisme pour un montant de 20€**

- Adhésion à l'Association Réflexion Animation Politiques Territoriales du Pays Dolois Pays de Pasteur pour l'année 2008, 848 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire

- ✓ **Décide de renouveler son adhésion à l'ARAPT pour un montant de 848€**

- Boucles cyclotouristes

Participation à la conception du guide cyclotouriste, 556 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire

- ✓ **Décide d'attribuer une participation financière à l'ARAPT pour la conception du guide cyclotouriste d'un montant de 556€**

- Soutien au Syndicat Basse Vallée de l'Orain

Demande de prise en charge de la moitié de la contribution demandée par le Syndicat Mixte Saône/Doubs soit 1 000€

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire

- ✓ **Décide de prendre en charge la moitié de la contribution annuelle demandée au Syndicat Intercommunal de l'Orain soit la somme de 1 000€**

- Arrivé à terme du contrat d'assurance des risques statutaires au 31/12/2008

Participation de la Communauté de Communes à la consultation organisée par le centre de gestion pour la passation du contrat couvrant les risques financiers encourus par les collectivités en vertu de leurs obligations à l'égard de leur personnel

Le Centre de gestion peut, à cette occasion, organiser une vaste consultation qui offrira à la Communauté de Communes une connaissance éclairée de l'offre.

La Communauté de Communes se réserve expressément la faculté de ne pas adhérer au contrat groupe sans devoir en aucune manière justifier sa décision.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire

- ✓ **Autorise le Président à participer à la consultation organisée par le Centre de Gestion**